



Health Partners International
of Canada

Partenaires Canadiens
pour la Santé Internationale

955, boul. Saint-Jean, bureau 100, Pointe-Claire (Québec) H9R 5K3 Tél. : (514) 695-0007 Sans frais : 1 (800) 627 1787
Télec. : (514) 695-8528 Courriel : info@hpicanada.ca Site Web : www.hpicanada.ca

COLIS POUR BESOINS SPÉCIAUX (CBS) FORMULAIRE DE DEMANDE ET RENSEIGNEMENTS

PARTEZ-VOUS EN MISSION À L'ÉTRANGER?

Des canadiens font équipe avec PCSI qui fournit des médicaments, des vaccins et des fournitures médicales aux peuples démunis à travers le monde. Chaque année, PCSI reçoit des dons dont la valeur équivaut à des millions de dollars en aide médicale, et distribue le tout aux hôpitaux, aux cliniques et aux organismes de secours dans les pays en développement.

Reconnaissant le rôle humanitaire important que joue PCSI, de nombreuses sociétés du domaine pharmaceutique et du secteur des soins de santé au Canada n'hésitent pas à transmettre à PCSI les demandes en aide médicale qu'elles reçoivent, à faire des dons en médicaments, en vaccins et en fournitures médicales et à offrir à PCSI une aide financière.

LA VIE D'UNE PERSONNE REPOSE SUR VOTRE ENGAGEMENT

Partenaires Canadiens pour la Santé Internationale vous invite à joindre ses rangs pour apporter santé et espoir aux peuples démunis.

ÉNONCÉ DE MISSION

Partenaires Canadiens pour la Santé Internationale (PCSI) est un organisme canadien d'aide médicale qui distribue des médicaments, des fournitures médicales et des vaccins aux professionnels de la santé afin de venir en aide aux peuples démunis à travers le monde sans aucune discrimination et dans un esprit de collaboration et d'amour chrétien.

Les sociétés du domaine pharmaceutique et du secteur des soins de santé au Canada se fient à PCSI qui voit à ce que tous les médicaments et les fournitures médicales issus de dons soient manutentionnés de façon sécuritaire, et qui s'assure que les exigences de la présente demande soient entièrement respectées.

COLIS POUR BESOINS SPÉCIAUX (CBS) – MODALITÉS DE LA DEMANDE ET POLITIQUE
AUTEUR DE LA DEMANDE ET PORTEUR

- Le formulaire de demande dûment complété et signé par un médecin ou un dentiste doit être accompagné d'une copie du permis provincial d'exercer la médecine au Canada dans l'année courante.
- Tous les colis pour besoins spéciaux doivent être utilisés à des fins humanitaires ***ailleurs qu'en Amérique du Nord*** et uniquement dans les pays en développement pour soigner gratuitement les personnes démunies et souffrantes sans aucune discrimination de race, de religion, d'âge ou de sexe.
- Les médicaments et les fournitures médicales offerts gracieusement ne doivent pas être utilisés, commercialisés ou retournés en Amérique du Nord, ni être vendus ou échangés contre des biens ou des services.
- Les médicaments et les fournitures médicales doivent être maniés avec précaution et uniquement les professionnels de la santé, détenteurs d'un permis d'exercer la médecine, peuvent les distribuer dans le pays de destination.
- Les médicaments et les fournitures médicales ne doivent pas être utilisés pour le soutien d'activités terroristes ou d'organisations liées au terrorisme à travers le monde.
- Les médecins, les hôpitaux et les cliniques à l'étranger sont au courant de l'arrivée prochaine du matériel offert.
- Les besoins particuliers en matière de santé sont connus dans le pays de destination; il est aussi connu que les médicaments de soins primaires compris dans les CBS répondent à ces besoins.
- Toute perte, tout déroutement et mauvais usage des médicaments doivent être signalés sans délai à PCSI.
- Le tout doit être effectué conformément aux formalités douanières du pays de destination. PCSI ne rembourse pas les taxes et les frais de douane perçus à l'étranger.
- PCSI réclame un rapport écrit sur votre voyage dans un délai de 30 jours après le retour au Canada. PCSI apprécierait tout commentaire au sujet de l'utilité des médicaments. Le formulaire *Rapport de mission* est joint aux documents d'expédition du CBS. Quant aux photos de voyage, elles pourraient être utilisées à des fins promotionnelles.
- PCSI doit être avisé rapidement si les médicaments ont atteint ou non leur destination. Le document intitulé *Confirmation de l'arrivée des marchandises à destination* joint aux documents d'expédition doit être rempli dès l'arrivée à destination des médicaments, et retourné **immédiatement** à PCSI.
- PCSI doit être avisé sans délai de tout changement de destination ou de plan de distribution. Tout changement de la date de départ doit être communiqué à PCSI pour instructions.
- Les principes directeurs applicables aux dons de médicaments préconisés par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) stipulent que les médicaments doivent être utilisés avant leur date de péremption. L'auteur de la demande garantit que les médicaments seront distribués et utilisés avant cette date. Sinon, il s'engage à détruire les médicaments périmés sans pour cela nuire à l'environnement.
- PCSI exigera une cotisation maximum de 8 % du prix du fabricant des médicaments et des fournitures médicales pour défrayer une portion des dépenses encourues. Votre cotisation peut vous donner droit à une déclaration fiscale si, et là où les lois fiscales canadiennes le permettent.
- Si vous transmettez le présent document par voie électronique, faites parvenir, par télécopieur ou par la poste, une copie papier des pages 3 à 7 du présent formulaire dûment signé, ainsi qu'une copie du permis d'exercer la médecine dans l'année courante.

J'ai lu les règles et les conditions décrites ci-dessus, je les comprends et j'y souscris. Je comprends que toute omission de me conformer aux règles et conditions de PCSI peut compromettre les expéditions futures de médicaments pour le projet en cause ou pour d'autres projets.

Le formulaire intitulé *Confirmation de l'arrivée des marchandises à destination* doit être dûment rempli et transmis sans délai à PCSI.

Nom de l'auteur de la demande (en lettres moulées) :

Signature : _____

Nom du porteur, si autre que ci-dessus (en lettres moulées) :

Signature : _____

Date : _____

COLIS POUR BESOINS SPÉCIAUX (CBS) – DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ

I. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Date : _____

Nom de l'auteur de la demande:	Nom du porteur du colis (si autre que l'auteur de la demande) :
N° de téléphone : N° de télécopieur : Courriel :	N° de téléphone : N° de télécopieur : Courriel :
Adresse : N.B. Les médicaments ne peuvent être livrés à une case postale. <small>(Une personne doit être sur place pour prendre livraison du CBS et pour signer un bon de connaissance)</small>	
Société affiliée (s'il y a lieu) :	
Pays de destination :	
Date prévue du départ : <small>(Le CBS sera livré trois ou quatre jours avant votre départ sauf si d'autres dispositions ont été prises au préalable)</small>	
Date prévue du retour au Canada :	
Adresse d'expédition et numéro de téléphone au Canada (si autre que le numéro ci-dessus) : N.B. Les médicaments ne peuvent être livrés à une case postale. <small>(Une personne doit se trouver sur place pour prendre livraison du CBS et pour signer un bon de connaissance.)</small>	

V. DOCUMENTATION REQUISE

Consentement. Si vous êtes parrainé par un organisme, une entreprise ou un groupe quelconque, veuillez l'identifier et inclure une lettre confirmant qu'on approuve votre projet, fournir la date de la constitution de la société en question, le dernier rapport annuel de celle-ci, une documentation pertinente à la présente demande, ainsi qu'un énoncé de mission. Veuillez également indiquer si la société détient un numéro d'enregistrement en tant qu'organisme canadien de bienfaisance et inclure ce numéro dans la documentation à nous transmettre.

Si l'organisme a déposé une demande à PCSI dans le passé, une lettre de souscription suffira.

VI. MODALITÉS DE PAIEMENT DE LA COTISATION

Indiquez les coordonnées de la société ou de la personne qui verse une cotisation.

NOM :	
ADRESSE :	
VILLE :	N° DE TÉLÉPHONE
PROVINCE :	N° DE TÉLÉCOPIEUR :
CODE POSTAL :	COURRIEL :

PCSI exigera une cotisation maximum de 8 % du prix du fabricant des médicaments et des fournitures médicales pour défrayer une portion des dépenses encourues. Votre cotisation doit accompagner votre demande. Si la demande est envoyée par voie électronique, la cotisation doit suivre par la poste.

Votre cotisation peut vous donner droit à une déclaration fiscale si, et là où les lois fiscales canadiennes le permettent.

COLIS POUR BESOINS SPÉCIAUX (CBS) – ENTENTE DE RESPONSABILITÉ

*Le signataire du présent formulaire s'engage à ce que les médicaments demandés soient utilisés à des fins d'aide médicale humanitaire **ailleurs qu'en Amérique du Nord** et uniquement dans des pays en développement. Il s'engage aussi à ce qu'ils soient distribués seulement par des professionnels de la santé, détenteurs d'un permis d'exercer la médecine, à ce qu'ils soient manutentionnés avec précaution et à ce qu'ils ne soient ni commercialisés, ni utilisés ou retournés en Amérique du Nord, ni vendus, ni échangés contre quoi que ce soit. En cas de perte, de déroutement ou de vol des fournitures, le signataire s'engage à en aviser immédiatement PCSI.*

Nom du médecin (en lettres moulées) : _____ Spécialisation : _____

Signature : _____ N° du permis : _____

SVP INCLURE DANS LA DEMANDE UNE PHOTOCOPIE DU PERMIS PROVINCIAL D'EXERCER LA MÉDECINE DANS L'ANNÉE COURANTE.

COORDONNÉES DU PRATICIEN

NOM :	
ADRESSE :	
VILLE :	N° DE TÉLÉPHONE :
PROVINCE :	N° DE TÉLÉCOPIEUR :
CODE POSTAL :	COURRIEL :

Nom du porteur (si autre que ci-dessus):
(Personne livrant les médicaments à leur destination finale)

Nom :	
Adresse :	N° de téléphone :
Destination :	Date du départ :

Si le porteur n'est ni médecin ni dentiste détenteur d'un permis d'exercer la médecine, indiquez le nom de la personne responsable de la distribution des médicaments à leur point d'arrivée :

Nom du responsable :
Nom de l'hôpital ou de la clinique :

COLIS POUR BESOINS SPÉCIAUX (CBS) – LISTE DE CONTRÔLE

Prière d'examiner la liste de contrôle avant de présenter la demande :

- *signature du médecin ou du dentiste;*
- *copie du permis provincial d'exercer la médecine dans l'année courante;*
- *vérification, au préalable, des formalités douanières du pays de destination;*
- *cotisation ci-jointe, ou à transmettre séparément;*
- *si le formulaire est transmis par voie électronique, faire parvenir les pages 3 à 7 du présent formulaire par télécopieur ou par la poste.*

Rappel :

- *Dès l'arrivée à destination, le destinataire ou porteur doit envoyer à PCSI le formulaire dûment rempli intitulé « Confirmation de l'arrivée des marchandises à destination».*
- *Dans les 30 jours après le retour au Canada, le destinataire ou porteur doit compléter un « Rapport de mission » et le faire parvenir à PCSI.*

Veillez prendre note que le traitement de votre demande pour un CBS sera retardé si nous ne recevons pas tous les renseignements et documents requis.